



Saint-Ouen, le 21 juillet 2025

BOIS RÉGIONAL DE BROU

DÉCRYPTAGE DES TRAVAUX

Dans le Bois régional de Brou (Forêt régionale de la Vallée de la Marne), des travaux sont en cours et d'autres sont à venir dans les prochains mois. Ils sont pilotés par l'Office National des Forêts, en partenariat avec Île-de-France Nature, en charge de l'aménagement et de la gestion de cette forêt.

Ils vont consister à prélever un certain nombre d'arbres malades et dépérissant, améliorer les boisements tout en assurant leur renouvellement et restaurer une zone humide.

Prélèvement de frênes malades et dépérissant : coupes sanitaires et de sécurité

A l'est du bois, un chantier est déjà en cours sur une parcelle depuis le mois de juin.

Il consiste à retirer des frênes malades de la Chalarose. Cette maladie est provoquée par un champignon (*Chalara fraxinea*), originaire d'Asie. Elle entraîne un assèchement de la cime et un dépérissement de la souche des arbres, avec des risques de chute de branches et de rupture. Elle est uniquement transmissible entre frênes et ne présente pas de risques pour l'homme. La rapidité de son expansion est favorisée par le changement climatique.

Ces coupes garantiront la sécurité des promeneurs tout en permettant le renouvellement du couvert forestier. La régénération naturelle* sera ensuite privilégiée. Elle sera accompagnée, si nécessaire, de plantations d'essences adaptées au sol et plus résistantes aux changements climatiques.

Prélèvement de peupliers dépérissant : coupes sanitaires et de sécurité...

Toujours à l'est du bois, sur deux parcelles, des vestiges de plantations de peupliers, aujourd'hui dépérissant et dangereux car situés en bordure de chemin, vont être retirés.

... et participant à la restauration d'une zone humide

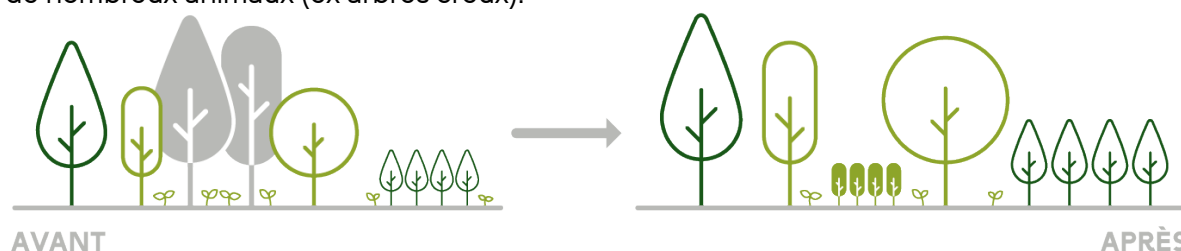
Le retrait de ces arbres devrait permettre de restaurer une zone humide à hautes herbes, habitat fragile et peu répandu en Île de France. Il abritera des espèces telles que la Grande consoude et la Reine des prés.

Amélioration et renouvellement des boisements : gestion en « couvert continu » ou « futaie irrégulière »

D'autres coupes, à venir dans le cœur du massif, vont avoir pour objectif principal l'amélioration et le renouvellement des boisements. Elles vont être mises en œuvre selon le principe du « couvert continu » ou gestion en « futaie irrégulière », avec un prélèvement limité à quelques arbres par hectares.

Ce mode d'intervention - mis en œuvre par Île-de-France Nature dans le bois régional de Brou comme sur l'ensemble des autres forêts régionales - est dénommé « sylviculture mélangée à couvert continu ». Il prend la forme d'une **futaie irrégulière**.

Les travaux consistent à retirer, à l'intérieur des parcelles et à plusieurs années d'écart, une certaine proportion d'arbres, de façon à **conserver un couvert forestier continu**. Par conséquent les parcelles ne sont jamais mises à « nues » et il n'y a pas de coupe à blanc. Au contraire, l'objectif recherché est de pérenniser un boisement comportant à la fois des jeunes tiges issues de rejets ou de semis naturel, des arbres adultes et de vieux arbres. Dans cette perspective des coupes d'amélioration sont nécessaires pour maintenir une diversité des essences, offrir de bonnes conditions au sol (espace et lumière) afin de garantir le développement des arbres d'avenir ainsi que des arbres remarquables et ceux qui hébergent de nombreux animaux (ex arbres creux).



L'ensemble de ces travaux sont programmés dans le cadre de l'aménagement forestier.

L'aménagement forestier, un document de gestion pour la pérennité de la forêt

L'aménagement forestier est la feuille de route sur laquelle s'appuient l'Office National des Forêts (ONF) et Île-de-France Nature pour mettre en œuvre les opérations sylvicoles (travaux forestiers, coupes de bois, plantations, implantation de cloisonnements) sur l'ensemble du massif. L'enjeu de ce document de gestion est la pérennité de la forêt.

Il doit concilier le renouvellement des peuplements avec l'accueil du public, la protection des richesses écologiques et la production de bois de qualité. Ce document est planifié pour plusieurs décennies car la forêt se gère sur le temps long.

Pour le bois régional de Brou, il est planifié de **2020 à 2039**.

Réalisation des travaux

Ces chantiers sont réalisés par des entreprises de travaux forestiers qui ont acheté les bois sélectionnés par l'ONF. Ces entreprises, tenues de respecter le Cahier National des Prescriptions d'Exploitation Forestière (CNPEF), sont étroitement surveillées par l'Office.

Le bois est trié en fonction du type d'essence et de sa qualité. Il est utilisé en bois d'œuvre, en bois d'industrie (papier, panneaux) ou en bois de chauffage.

Calendrier des travaux

La date des travaux qui restent à venir n'est pas fixée. Ils seront programmés au plus tôt au mois d'août. La durée des travaux est liée au nombre d'arbres à prélever, aux conditions météorologiques, mais aussi aux contraintes logistiques et techniques des différents exploitants : ils sont susceptibles de se dérouler de façon échelonnée tout au long de l'année.

S'ils se poursuivent en 2026, ils seront suspendus entre le 1^{er} mars et le 30 juillet, pour ne pas gêner la nidification, sauf les coupes sanitaires et de sécurisation, considérées comme urgentes.

Après remise en état des parcelles, les bois seront stockés en bordure des chemins avant d'être évacués par les exploitants. Entre le début des coupes et l'enlèvement de tout le bois, plusieurs mois peuvent s'écouler. Des panneaux sur place informeront le public pour rappeler les règles de sécurité.

** La régénération naturelle est l'ensemble des graines que produit les arbres pour se renouveler. Les graines proviennent des semenciers puis elles se transformeront en semis. Ces semis naturels souvent en surnombre, devront résister à l'abrutissement du chevreuil, aux aléas climatiques et aux aléas humains (piétinement, écrasement). Aussi, pour aider le développement des semis les mieux conformés ou pour favoriser l'essence la plus adaptée aux conditions climatiques du moment, le technicien forestier pourra procéder à leur dégagement et à leur éclaircie.*



**Pour des raisons de sécurité,
il est interdit de pénétrer dans les parcelles en travaux
et de grimper sur les tas de bois.**

Pour en savoir plus :

« GESTION FORESTIÈRE, concilier accueil du public, biodiversité et renouvellement »

<https://www.iledefrance-nature.fr/wp-content/uploads/2024/03/IDF-Nature-Plaquette-thematique-Gestion-Forestiere-WEB.pdf>

À propos d'Île-de-France Nature

Forte de plus de 45 ans d'expérience, Île-de-France Nature protège le patrimoine naturel régional, le valorise et agit pour la renaturation en zone urbaine.

En déployant à l'échelle régionale les stratégies environnementales de la Région, Île-de-France Nature :

- accompagne les collectivités, à travers un appui technique et financier, dans leurs projets de création, d'extension et de requalification d'espaces verts et de nature ;
- préserve, aménage et ouvre au public les espaces naturels, agricoles et forestiers, dans les secteurs les plus sensibles soumis à la pression urbaine et en accord avec les enjeux du territoire.

Le but ? Préserver et favoriser la biodiversité, s'adapter au changement climatique et améliorer la qualité de vie des Franciliens.

Île-de-France Nature, Pour une nature partout et pour tous !

www.iledefrance-nature.fr



Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à :

Angélique LUCAS

Chargée de communication et de médiation locale

angelique.lucas@iledefrance-nature.fr

LA NATURE PARTOUT ET POUR TOUS